

Bulletin Communal n° 78

MARCHE-EN-FAMENNE

4^{ème} trimestre 2008

Editeur responsable: M. André Bouchat

Avenue de la Toison d'Or, 45 • 6900 Marche-en-Famenne

Les Finances Communales

Meilleurs Voeux 2009



Désireux de poursuivre et d'intensifier le travail sur le terrain avec ses partenaires africains et sud-américains, l'ASBL mettra sur pied le W-E des 16, 17 et 18 janvier 2009 une campagne de sensibilisation de récolte de fonds. Pensez-y déjà.

Iles de Paix ASBL, rue du Marché, 37 - 4500 HUY - 085/23 02 54
www.ilesdepaix.org - RPM 408.908.151

fondation
damien
Chantiers Damien

La campagne aura lieu
les 25, 26, 27 janvier 2009

ESPACES DE VIE À MARCHE-EN-FAMENNE (AYE)



Domaine
Haie des Biches



A VENDRE

- Terrains libres de projet
- Terrains avec projet de construction

■ Maison basse énergie

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Terrain de 545m ² | <input checked="" type="checkbox"/> Panneaux solaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Surface habitable de 168m ² | <input checked="" type="checkbox"/> Chaudière gaz à condensation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Niveau d'isolation K 35 | <input checked="" type="checkbox"/> Respect des normes de ventilation et de sécurité (vitrage). |

*prix valable pour la maison sur terrain n°36 du lotissement «Haie desBiches».TVA et droits d'enregistrement compris. (autres terrains disponibles, prix sur demande)

205 000 €
TOUT COMPRIS*



061/53 12 16
www.ImmoTP.com

TP THOMAS & PIRON
LA TRADITION DU MAÇON



NELISSEN

Briqueteries



**Klampsteen
Kesselt**



Rouge Antique



La Marchoise



**Rouge
Espagnol**

LES MATÉRIAUX EN TERRE CUITE

- La brique fait main par Excellence + **DE 35 COLORIS**
- Le bloc terre cuite 'Lucking', le bloc pour un monde sain

SELECT'HOME



Bureau commercial pour la Wallonie
et le Grand Duché de Luxembourg

Allée du Monument, 5 | 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
 Tél.: 084.313.000 - 321.800 | Fax.: 084.315.280
select.home@skynet.be | www.selecthome.be
www.nelissen.be

Bienvenue aux Ets **DEVILLERS** S.A.

la qualité que vous méritez
proche de vous






Mazda

Ets. Devillers

Votre concessionnaire
Ford et Mazda
à Marche

Zoning du Wex
Rue des deux provinces, 12
6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 084/22.05.05

→ Cette fois, notre dossier aborde les principaux aspects liés à la gestion financière communale.

→ D'abord, il faut se rappeler qu'une gestion financière saine et performante est à la base de toute notre vie communale. Elle comprend deux volets: un volet politique et un volet administratif comptable stricto sensu.

→ Pour faire simple, il y a d'un côté, les responsables politiques - élus par nous - qui sont à la barre et qui donnent les orientations en fonction de ce qu'ils estiment être l'intérêt général. De l'autre, il y a le receveur communal et son équipe qui gèrent l'outil comptable du point de vue administratif. Les décideurs politiques s'appuient sur l'article 117, alinéa 1^{er} de la loi communale qui précise que " le conseil (communal) règle tout ce qui est d'intérêt communal... en se conformant aux lois, ordonnances ou décrets fédéraux, communautaires, régionaux et provinciaux. Les autorités de tutelle ont pour mission d'y veiller".

→ Le mot "tout" n'exclut rien. La commune étant l'institution la plus proche du citoyen, les matières à traiter sont nombreuses et variées: environnement, voiries, culture, emploi, sécurité, urbanisme, logement, matières sociales et économiques, règlements communaux...

→ Pour obtenir les meilleurs résultats, il faut pouvoir s'appuyer sur des données comptables solides traitées par un personnel compétent selon des règles et des lois en constante mutation.

→ Le présent bulletin s'attachera principalement à aborder l'aspect technique de la gestion financière. Nous avons choisi de le faire avec des mots simples et sans trop recourir aux chiffres.

→ Il ne nous appartient pas de développer l'autre aspect qui est éminemment politique. On entre là dans le domaine très subjectif de l'appréciation de la gestion par le citoyen mais nous pouvons tout de même rappeler que nos autorités communales sont - tous partis confondus - des personnes disponibles, faciles à contacter. Elles ont mis en place toute une série de canaux via lesquels on peut s'exprimer; une consultation récente dans le cadre du PCDR (Plan communal de développement rural) et du PCDN (Plan communal de développement de la nature) en sont des illustrations pertinentes.

→ Nous rappelons aussi qu'il existe un droit d'interpellation du conseil communal et un forum de discussion sur le site de la Ville.

→ S'intéresser à sa vie communale et la partager porte un nom: la participation citoyenne dans une démocratie.

→ On peut même l'évaluer, tous les six ans, au moment des élections.



La rédaction.

Novembre, mois du souvenir...

du mémorial le plus modeste au plus connu. Les cérémonies à la mémoire des anciens combattants ont été particulièrement bien suivies, surtout par les plus jeunes.

Edito p 3

Dossier : Les finances communales

pp 5, 7, 9 à 11

Communiqués p 13 et 15

MCFA p 17

BC nouvelles p 18 à 20

Noces d'Or p 21

Agenda p 22

Vœux 2009

« Avec tous nos élus, avec le personnel communal et avec tous ceux qui s'engagent pour qu'il fasse bon vivre chez nous, nous vous souhaitons de paisibles fêtes de fin d'année et une excellente année 2009 ».

RÉDACTION

Günther Giet

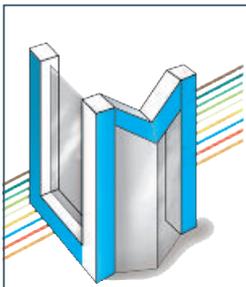
rue de la Forêt, 24 - Marche (Champlon)
tél. 084/31.23.27
gunther.giet@marche.be

MERCI

Merci à Guy Goffin et aux responsables du Service Finances.
A Marc Lemaire et à Hubert Neu pour la relecture.

Ce bulletin communal est édité par le collège échevinal de la commune de Marche.

084/31.17.17
info@punchcommunication.be



Laurent MATAGNE

- MENUISERIE EN ALUMINIUM
- CHÂSSIS
- VÉRANDAS
- VERRIÈRES,...

084/31.56.41



42, rue Noël 1944
B-6900 VERDENNE

Reportage
Mariage
Studio
Photos d'entreprise



PASCAL THEMANS Photographe
Tél : 0477 98 67 02
Mail : info@reporter-photo.be
Web : www.reporter-photo.be

Natural Energy Sébastien DAVID

« La nature comme
énergie du futur »

BUREAU D'ÉTUDES ET INSTALLATEUR
DE TOUTES TECHNIQUES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- ÉTUDES ENERGÉTIQUES
- PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES ET PHOTOVOLTAÏQUES
- POÊLES ET CHAUDIÈRES À BOIS ET PELLETS
- POMPES À CHALEUR



☎ 0495/62.03.46

Rue du Parc Industriel, 33 A - A côté de Loca-System
B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE

Distributeur des pellets et briquettes

GRANILUX
PELLET HIGH QUALITY

info@natural-energy.be

www.natural-energy.be

LES FINANCES COMMUNALES

La commune a pour vocation première de veiller à la qualité de vie de ses habitants. Concrètement, cela veut dire que la mission des décideurs est de gérer dans l'intérêt général de la population... et toute gestion passe notamment par la tenue d'une comptabilité rigoureuse, respectueuse des lois.

1. ROLE DES PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS CE DOMAINE

Le conseil communal : il est à la base de toute décision : chaque année, il procède au règlement des comptes annuels de l'exercice précédent, il délibère sur le budget de l'exercice suivant avant de le voter.

Le collège communal : il engage les procédures et s'occupe de la gestion des revenus, de l'ordonnancement des dépenses, de la surveillance de la comptabilité et de l'administration des propriétés communales.

Le bourgmestre : il est au sommet de la pyramide; outre les droits et devoirs que la Loi lui confère, le bourgmestre a, chez nous, les finances dans ses attributions;

Le secrétaire communal : il dirige et coordonne les services communaux; il prépare les séances du conseil communal et du collège; il rédige les procès-verbaux de ces réunions. Comme il est à la croisée des chemins, il relaie les décisions aux différents services.

Le receveur communal : il s'occupe de la partie administrative de la comptabilité et de la gestion financière. Tout comme le secrétaire communal, le receveur est nommé par le Conseil communal. Il est placé sous l'autorité du collège des bourgmestre et échevins. Il est chargé, **seul et sous sa propre responsabilité**, de gérer les recettes communales et d'acquitter les dépenses (« seul » ne veut pas dire qu'il n'est pas aidé par son personnel : 9 personnes chez nous). Le receveur est responsable de ce qu'il fait sur ses propres deniers : il doit engager un cautionnement (entre 6.250€ et 25.000€ selon la taille de la commune et - dans des cas extrêmes - la commune peut exercer un droit réel sur les biens de son receveur).

Comme ses missions concernent la gestion et le suivi des finances communales, il est à la fois :

- ▣ **Comptable** : avec le collège des bourgmestre et échevins et sous son autorité, il est chargé de la tenue de la comptabilité de la commune (compte budgétaire, compte de résultats, bilan).
- ▣ **Payeur** : il acquitte les dépenses ordonnancées (= demandées par le collège) : paiement des fournisseurs, des rémunérations; des subventions, des charges d'emprunts...
- ▣ **Encaisseur** : il est chargé de s'occuper des recettes communales : taxes communales, redevances, transferts, prestations diverses...
- ▣ **Contrôleur** : il vérifie la légalité et la régularité des opérations sur base des documents fournis.
- ▣ **Responsable de l'encaisse** : non seulement de la caisse mais de l'ensemble des fonds et valeurs disponibles ou placés à moins d'un an.

- ▣ **Gestionnaire** de la trésorerie, de la dette, des règlements fiscaux, des contentieux, du respect des échéances...

Nous sommes bien au cœur même de ce qui fait la vie communale dans une démocratie : il y a d'un côté des mandataires que nous avons élus qui orientent la politique communale et prennent des décisions ; de l'autre, des permanents rigoureux qui fournissent aux premiers des informations utiles destinées à alimenter leur réflexion.

2. LE BUDGET COMMUNAL

Pour comprendre le fonctionnement de la gestion des finances communales, le mieux est de s'intéresser d'abord au **budget**, un outil comptable **prévisionnel** qui reprend les recettes et les dépenses estimées pour l'exercice suivant.

Budget : une projection dans le futur élaborée en fonction des critères retenus dans la déclaration de politique générale votée en début de mandature. Il est soumis chaque année au conseil communal. Il trace le chemin dont on ne pourra pas s'écarter sans nouvel avis du conseil. Analyser un budget permet de voir "vers où l'on va".

Le budget doit être en équilibre mais il peut s'avérer éloigné de la réalité pratique puisque c'est une projection dans le futur. (C'est pour cette raison que les gestionnaires l'élaborent avec prudence car toute dépense supplémentaire doit être impérativement, autorisée, sous peine de nullité, par le conseil communal dans sa majorité et aussi par la tutelle régionale* avant d'être engagée par le collège).

Depuis quelques années notre bilan s'élève à plus de 90 millions d'euros

Le Conseil communal doit se réunir pour délibérer sur le budget pour l'exercice suivant. Une fois voté, il est soumis à l'approbation du Collège provincial*. Ce budget contient une récapitulation des prévisions par service ordinaire et extraordinaire, pour aboutir à un résultat positif ou négatif de l'exercice. Le budget et le compte peuvent être consultés par les citoyens à l'Administration Communale en s'adressant au Service Finances.

**On peut constater que le budget n'est pas concocté par quelques individus au coin d'une table, même si personne ne doute de leur compétence ou de leur bonne volonté. Il y a des filtres successifs : le bourgmestre (qui a les finances dans ses attributions), le collège communal, le conseil communal, la Tutelle (la Région dispose d'un sorte de droit d'ingérence car "le pouvoir régional peut intervenir aux fins d'assurer le respect du droit et de la sauvegarde de l'intérêt général"), le Collège provincial (qui n'agit pas dans cette fonction en qualité d'organe provincial, mais comme organe déconcentré de la Région wallonne), voire le Ministre régional des Affaires intérieures lui-même...*

LES MIGNÉES

Menus en Fêtes
les 25 et 31 décembre 2008



RESTAURANT - BRASSERIE - HÔTEL

Contactez-nous pour connaître
nos menus de fin d'année !

Menus du 25 décembre : 35 ou 43 euros

Menu du 31 décembre : 125 euros
Animation assurée
durant toute la soirée



Liste des plats à emporter

SI VOUS PRÉFÉREZ DES FÊTES À LA MAISON,
NOTRE SERVICE TRAITEUR SE TIENT À VOTRE DISPOSITION.

Viandes

Longe de veau forestière	15€
Cuisse de canard braisé aux figues	15€
Civet de marcassin / de chevreuil aux marrons	13€
Mignon de porc Madras (ananas, pommes, raisin)	13€
Râble de lièvre en chevreuil	16€

Desserts

Gâteau opéra (moka, café)	5€
Tarte Tatin	5€
Parfait glacé Grand Marnier	5€
Terrine au chocolat et oranges confites	5€
Mille feuilles aux fruits rouges	6€

Tous les plats sont prêts à réchauffer
et accompagnés d'un assortiment de légumes

Pour tout menu commander (entrée, plat, dessert)
une remise de 5% vous sera faite et pour 20 menus
achetés le 21^{ème} menu offert.

Entrées

Terrine de truite aux petits légumes et son coulis d'avocat	10€
Terrine de chevreuil aux noisettes	10€
Croustillant de crevettes grises aux asperges vertes et cèpes	13€
Vol au vent d'escargots forestier	13€
Terrine de foie gras au naturel	13€
Aumônière de saumon fumé	12€
Feuilleté de riz de veau forestier	16€

Poissons

Filet de loup Dieppoise	14€
Profiterole de scampis à l'ancienne	13€
Croustillant de sandre à la crème de poireaux	13€
Saumon à l'oseille	13€
Cassiolette de fruits de mer	14€

Route de Marche, 110 - B-6940 BARVAUX (Durbuy)

Réservations : 084/43 00 60 - info@lesmignees.be - www.lesmignees.be

Vous voulez devenir indépendant ?

Vous êtes déjà indépendant ou chef de PME ?

Vous occupez du personnel ou vous voulez engager ?

UN SEUL CONSEILLER

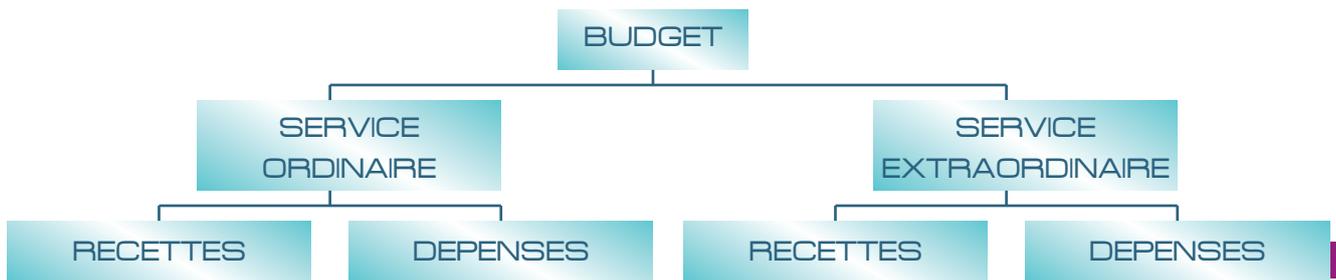


formalités d'installation - conseils à la création d'entreprise
lois sociales pour indépendants
calcul et gestion des salaires - conseils juridiques
allocations familiales

A Marche, près de chez vous

UCM rue Dupont, 45 - Marche - 084/31.40.16

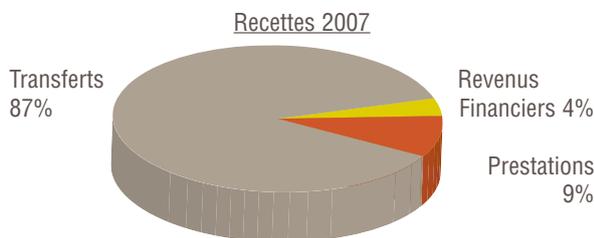
Le budget est vraiment un document fondamental qui reprend l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour une année civile complète. Il se répartit en deux secteurs : le **service ordinaire** (qui contient les dépenses et recettes qui reviennent chaque année et qui sont indispensables au fonctionnement normal) et le **service extraordinaire** (qui contient les dépenses et recettes exceptionnelles - dans le sens "qui ne reviennent pas tous les ans").



2.1. LE SERVICE ORDINAIRE DU BUDGET

se compose d'une part de **recettes ordinaires** et d'autre part de **dépenses ordinaires**

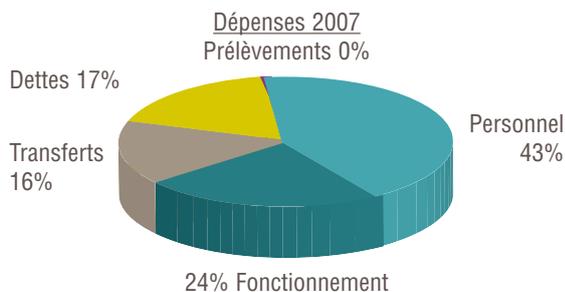
Les recettes ordinaires comprennent :



- les recettes dites « **de transfert** ». Il s'agit ici de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des entreprises, des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs (voir infra : le Fonds des communes) ou les soutiens financiers pour certaines activités comme celles qui concernent la petite enfance...
- les revenus venant des **prestations** de services communaux et par la gestion des biens communaux : locations d'immeubles ou de terrains communaux, recettes d'exploitation des forêts, de la chasse, des services communaux payants...
- les recettes générées par des intérêts perçus sur des capitaux placés (**revenus financiers** dans le graphique)

N.B.: Le service ordinaire est basé sur un principe fondamental : la globalité des recettes ordinaires doit alimenter la globalité des dépenses ordinaires (on ne peut pas réserver une recette particulière à une dépense particulière).

Les dépenses ordinaires comprennent :



- la rémunération du **personnel** communal, soit plus de 300 personnes
- les dépenses de **fonctionnement** : entretien du charroi, du matériel, frais d'énergie... en bref : tout ce qui permet à notre personnel de travailler

- les "**transferts**" : subsides octroyés dont les dotations au CPAS, à la Zone de Police, dépenses à Vivalia, aux Fabriques d'églises...
- les annuités relatives à des emprunts contractés pour pouvoir financer une partie des investissements (**dettes** dans le graphique)

2.2. LE SERVICE EXTRAORDINAIRE

se compose d'une part de **recettes extraordinaires** et de l'autre de **dépenses extraordinaires** (*extraordinaire* ne signifie pas *faramineux* mais non récurrent; dans ce sens une petite dépense peut même être considérée comme extraordinaire ; cela concerne des dépenses qui demandent des amortissements sur plusieurs années : achats de matériel lourds, constructions..)

Les recettes extraordinaires peuvent provenir de :

- de ventes de biens
- de rentrées dites « de transfert » comme des subventions

NB.: Chaque recette doit être affectée exclusivement à la destination précise définie lors de l'élaboration du budget

Les dépenses extraordinaires peuvent consister en :

- dépenses d'investissement : la construction d'une nouvelle école, la réparation de la piscine, la réfection des voiries, l'aménagement d'une place de village, l'achat d'un véhicule...
- les dépenses dites « de transfert » qui peuvent servir à aider un organisme ou une entreprise à améliorer ses installations ou ses outils ou si l'autorité estime qu'il y aura des retombées pour l'emploi (par exemple : subside extraordinaire au CPAS pour travaux à la Maison de Retraite)



Le personnel des Finances

Titres Services TRUSQUIN

REPASSAGE - MOBILITÉ - NETTOYAGE

NOS 65
COLLABORATEURS
VOUS PRÉSENTENT
LEURS MEILLEURS
VOEUX 2009

Route de Bastogne, 38a
6900 MARCHE-EN-FAMENNE

Antenne MARCHE • Tél.: 084/ 37 97 41
Antenne NAMUR • Tél.: 081/ 23 00 14

09

www.trusquin-titres-services.be

Optique BUISSERET

Maitres-opticiens depuis 160 ans



Le verre ANTI-FATIGUE performant,
conçu pour les jeunes entrepreneurs

www.optiquebuisseret.be



MARCHE

Rue de Luxembourg, 2 - Résidence Jean de Bohême
Tél.: 084/32 19 48

PARKING AISÉ ET GRATUIT

Benoît Lambert

un nom, 3 Passions



HONDA



Cycles



INSTALLATEUR
AGRÉÉ



mechebub.be

Meilleurs Voeux ❄️

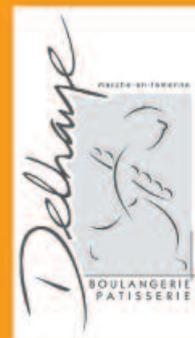
Ch. l'Ourthe, 100 - 6900 Marche - T. 084/31 32 41 - F. 084/31 40 51
info@benoitlambert.be - www.benoitlambert.be

MARCHE - MARLOIE - LA ROCHE - ROCHEFORT - CINEY - ON - ERPENT



Boulangerie & Pâtisserie

Des pains de goût pour
chaque occasion et pour
tous les jours de la semaine



Rue des Savoyards, 8
Marche-en-Famenne

084/31 15 01

3. LE COMPTE

3.1. LE COMPTE BUDGETAIRE

Il récapitule, après la clôture de l'exercice, la mesure dans laquelle les prévisions budgétaires des recettes et dépenses ont été réellement réalisées. Il se présente plus ou moins sous la même forme que le budget et il fournit des informations précieuses sur les différents stades de réalisation des recettes et des dépenses.

3.2. LE BILAN

C'est l'image patrimoniale de la commune au 31 décembre de chaque exercice.

Sous la rubrique "IMMOBILISATIONS CORPORELLES" qui représente 68,2% de l'actif, le bilan reprend entre autres :

- le patrimoine immobilier (terrains, constructions, voirie, ouvrages d'art, cours et plans d'eau)
- le patrimoine mobilier (mobilier de bureau, matériel et véhicules)
- ...

Quelques exemples de pourcentage et de "richesse" par habitant chez nous : les constructions représentent 56% (2.022,79 €/hab.), les voiries 24 % (887,85 €/hab.), les terrains non bâtis 13% (488,62 €/hab.), le mobilier, matériel, équipement et signalisation routière 2% (66,84 €/hab.)...

3.3. LE COMPTE DE RESULTATS

Il synthétise les comptes des charges et produits. Il indique dans quelle mesure les enrichissements ou les appauvrissements enregistrés au cours de l'exercice vont influencer les fonds propres de la commune.

4. LES DOTATIONS ET LES SUBSIDES

Les dotations et les subsides sont des recettes provenant de l'extérieur (d'autres niveaux de pouvoir).

4.1. LES DOTATIONS

Les dotations ne sont pas liées à l'obligation d'une affectation à un poste précis. Elles peuvent être utilisées en fonction de la politique que l'autorité communale veut privilégier.

L'essentiel des dotations aux communes wallonnes est couvert par le **Fonds des communes** (près d'un milliard d'euros dans le budget 2008 de la Région wallonne - cela représente 20% des recettes des communes wallonnes 3.585.906,55 € en 2007 chez nous - 17% du total des recettes ordinaires.)

La progression annuelle des montants est liée à celle de l'indice des prix à la consommation par des mécanismes compliqués récemment revus.

Depuis cette année, les critères d'attribution ont changé : il semble qu'une plus grande attention a été accordée, notamment aux communes qui :

- ▣ offrent des services bénéficiant également aux habitants d'entités voisines
- ▣ se trouvent en zone rurale
- ▣ sont chef-lieu d'arrondissement ou de province
- ▣ ont une politique du logement performante
- ▣ ...

Toutes choses qui devraient nous concerner. Ces changements prendront cours progressivement afin de ne pas mettre certaines communes en difficulté. Ils ont été inspirés par les municipalistes eux-mêmes.

4.2. LES SUBSIDES

Les subsides sont des incitants à s'inscrire dans une politique que l'autorité régionale veut privilégier.



Leur montant est important, sensiblement identique aux dotations en général.

Par les subsides, l'autorité régionale incite les communes à s'inscrire dans telle ou telle politique précise qu'elle entend privilégier. **Elle veut bien aider financièrement mais elle veut savoir si les fonds seront bien affectés d'après les priorités qu'elle a fixées.**

Il y a des subsides dans beaucoup de domaines gérés par les communes : subsides divers en matière environnementale (déchets, eau, nature, bruit,...), en aménagement du territoire, subsides à la rénovation du patrimoine, subsides en personnel, subsides pour la sécurité, pour le logement,...

Le programme des **travaux subsidiés (programme triennal)** consiste en la subsidiation, par le Ministre des Pouvoirs locaux, d'un programme d'investissements communaux visant essentiellement les travaux de voirie, d'égouttage, d'éclairage public et la rénovation de bâtiments publics.

Les subsides ne s'octroient pas sur simple demande ; il faut entamer une procédure et monter un solide dossier. Dans les faits, il s'avère que gérer un programme triennal est très lourd vu le nombre important d'informations, de documents et de messages échangés entre les nombreux intervenants dans le processus au cœur duquel se trouvent les communes et les provinces. (Voir aussi dans la FAQ en fin de dossier ce qui concerne le e-triennal)

Pour ceux qui veulent creuser un peu : Le plan triennal, est la programmation sur trois ans des investissements envisagés par le demandeur et qu'il souhaite voir subsidiés. Il est établi "dans le respect des priorités régionales communiquées par le Gouvernement". Le programme triennal, composé de fiches techniques "voirie" et de fiches techniques "bâtiments", doit être approuvé par le Gouvernement, celui-ci prenant en considération "notamment, la valeur technique et économique des investissements, ainsi que la capacité financière du demandeur et de la Région".

Pour l'élaboration du dossier à envoyer au Gouvernement, le demandeur doit notamment classer ses projets d'investissements par année et par ordre de priorité. Et c'est à l'occasion de l'approbation du plan triennal que le Gouvernement fixe, pour chaque investissement retenu, le montant provisoire de la subvention. A cet égard, l'élaboration des fiches techniques et, par là, l'estimation du coût de chaque investissement, est d'une importance cruciale. En effet, le montant définitif du subside (promesse ferme sur adjudication) **ne pourra être supérieur de plus de 10% du montant provisoire.**

Liste (non exhaustive)

des **travaux susceptibles d'être subsidiés** :

- ▶ la création, l'aménagement et l'entretien extraordinaire des voiries publiques (y compris leurs accessoires, tels que mobilier urbain, la signalisation, ...)
- ▶ la création et l'aménagement de parkings en voirie
- ▶ les travaux d'égouttage (construction, réfection et renouvellement) en zone d'assainissement collectif
- ▶ les travaux relatifs à l'éclairage public
- ▶ la construction, la transformation et la réhabilitation (y compris des abords) des bâtiments destinés aux services publics communaux et provinciaux, des locaux administratifs des CPAS, des bâtiments nécessaires à l'exercice des cultes reconnus et de la morale laïque, des locaux administratifs de certaines intercommunales, des petites infrastructures sociales de quartier (maisons de quartier ouvertes à tous et non exploitées à des fins commerciales), des crèches et maisons communales de l'accueil de l'enfance ; pour ces bâtiments, le demandeur doit à tout le moins être titulaire d'un droit de jouissance de vingt ans, à défaut d'en être (ou devenir) propriétaire
- ▶ l'acquisition, à l'exclusion du terrain, des biens immobiliers destinés à l'usage des bénéficiaires cités ci-dessus; l'affectation à l'usage public de ces immeubles, de même que de ceux visés au point précédent, doit durer au minimum quinze ans.

Le taux du subside peut varier mais il est généralement fixé à **60%** du coût de l'investissement, soit le montant de l'offre retenue ou, pour les acquisitions d'immeubles, le montant de l'estimation hors terrain. Le montant de la subvention est porté à **75%** pour certains investissements, notamment ceux ayant pour objectifs la sécurité et la convivialité de la voirie. Il existe enfin la possibilité d'une **majoration de 15%** pour certains postes du marché lorsque le cahier spécial des charges inclut une clause sociale relative à la formation ou l'insertion des demandeurs d'emploi dans certains métiers ou lorsque les travaux sont confiés à des entreprises d'économie sociale (au sens de la réglementation sur les marchés publics).

Rem.: une commune a intérêt à obtenir un maximum de subsides. S'il existe un pactole destiné à l'ensemble des communes au départ, il n'y a que celles qui se tiennent au courant, celles qui s'obligent au fastidieux travail de l'élaboration des dossiers qui peuvent prétendre en bénéficier. Il est plus rapide et plus facile d'agir sur fonds propres mais dans ce cas, le coût retombe directement à charge des citoyens locaux qui sont perdants dans l'affaire.

5. LES TAXES COMMUNALES

Les communes complètent leurs recettes par des redevances et taxes communales propres. Celles-ci représentent environ le cinquième des recettes fiscales. L'objet premier de ces prélèvements fiscaux est de procurer des moyens financiers complémentaires aux communes mais ils peuvent avoir des effets dissuasifs salutaires sur certains comportements : taxation des dépôts sauvages, les habitations délabrées non occupées.

Les principales recettes de ce type portent sur : des taxes sur l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés dans le cadre du service ordinaire de collecte, sur les immeubles raccordés ou raccordables aux égouts, sur les inhumations, dispersions des cendres, mises en columbarium, sur la délivrance de documents administratifs, sur les dépôts sauvages..

Il y a aussi la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP), les taxes sur les centimes additionnels au précompte immobilier (un poste important pour ce qui concerne les revenus)

La liste des taxes et redevances est reprise sur le site de la ville. Il y a lieu ici de ne pas se focaliser sur le nombre de postes repris. Chaque citoyen n'est concerné en général que par moins d'un quart des taxes ou redevances citées.

En voici les principales (année 2007) :

- ▶ Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP)
- ▶ Taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier
- ▶ Taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés dans le cadre du service ordinaire de collecte
- ▶ Taxe additionnelle sur les automobiles
- ▶ Taxe sur les immeubles raccordés ou raccordables aux égouts
- ▶ Taxe sur les dépôts sauvages

Le total des impôts et taxes se répartit comme suit en pourcentage et en contribution moyenne par habitant :

- Additionnels à l'impôt des personnes physiques : 40,10% soit 215,02 €
- Additionnels au précompte immobilier : 38,43% soit 206,07 €
- Additionnels sur les automobiles : 2,04% soit 10,92 €
- Taxes communales diverses : 19,43% soit 104,19 €

6. LES PRIMES ET SUBVENTIONS COMMUNALES

La commune accorde aussi des primes comme les allocations de naissance, les primes pour la fréquentation des parcs à conteneurs, pour la promotion des chauffe-eaux solaires, pour les audits énergétiques, pour l'isolation, pour l'installation de panneaux photovoltaïques...

A titre d'exemples :

Pour l'isolation de la maison

- ▶ Isolation du toit ou combles : 30% du montant de la prime régionale avec un maximum de 750 euros
- ▶ Isolation des murs : 30% du montant de la prime régionale avec un maximum de 750 euros

- ▣ Isolation des sols : 30% du montant de la prime régionale avec un maximum de 750 euros
- ▣ Pose de double vitrage : 30% du montant de la prime régionale avec un maximum de 750 euros

Pour le photovoltaïque

- ▣ La prime s'élève à 20% du montant de la prime régionale avec un montant maximum de 700 euros.
- ▣ Ces primes sont accordées sous certaines conditions : RENSEIGNEMENTS 084/32 70 23



Des subventions sont accordées pour les enfants dyslexiques, pour l'acquisition de mobiliers de terrasses, pour les monuments classés... Ainsi que des ristournes pour les démunis, pour la collecte des immondices, pour le prix de l'eau... Et à côté de tous ces soutiens financiers directement communaux, il existe des aides aux ASBL et autres associations faisant partie du tissu social...

7. FAQ (QUESTIONS FRÉQUEMENT POSÉES)

1. Quelle est la différence entre une taxe et une redevance :

- ▣ Une taxe est un impôt, une contribution fiscale pour assurer le fonctionnement général d'un service public; une redevance est une rétribution ponctuelle due pour un service effectif au profit d'un demandeur. Exemples : on parle de taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers (cette taxe est due d'office pour tous les ménages) mais de redevance pour l'utilisation des caveaux d'attente (elle ne concerne que le demandeur)

2. Qui rémunère les enseignants communaux ?

- ▣ Sauf exceptions, c'est le pouvoir subsidiant (la Communauté française) qui rémunère directement les enseignants.

3. Qui rémunère les employés communaux ? Les pompiers ? Les membres de la Police ?

- ▣ Les employés communaux sont rémunérés directement par le pouvoir communal. Les pompiers sont rémunérés par la commune, mais les autres communes desservies participent au financement. Des changements sont prévus sous peu : une zone de secours unique pourrait desservir l'ensemble de la province. Les membres de la Police sont maintenant rémunérés par la Zone de Police grâce à un fonds alimenté par le Fédéral et par les 12 communes de la zone (25% rien que pour Marche).

4. Que recouvre la notion "centimes additionnels" ?

- ▣ C'est un complément à l'impôt sur nos revenus au profit de la commune dans laquelle on habite. Si les centimes additionnels s'élèvent, par exemple comme chez nous, à 8 %, cela signifie que l'administration ajoute 8 €, destinés à la

commune, par tranche de 100 € d'impôt à payer à l'Etat. On parle de centimes additionnels pour l'IPP (impôt des personnes physiques) et le PRI (précompte immobilier). Les centimes additionnels constituent une indispensable rentrée pour les communes.

5. En quoi la commune intervient-elle dans la comptabilité du CPAS ?

- ▣ En rien, le CPAS a sa propre comptabilité et élabore son propre budget mais la Commune constitue la première tutelle du CPAS.

6. Peut-on consulter les comptes communaux ?

- ▣ Comme le budget et de nombreux règlements - notamment fiscaux - établis par le conseil communal, les comptes font l'objet d'une publication légale. N'importe qui peut donc en prendre connaissance au service financier de la ville. Il est bien entendu prudent de prendre au préalable rendez-vous téléphonique; cette possibilité de consultation ne s'étend pas aux pièces justificatives.

7. Les turbulences financières récentes auront-elles un impact négatif sur notre trésorerie ?

- ▣ Oui, mais très limité, car une gestion "de bon père de famille" menée depuis quelques années permettra d'absorber le choc sauf si des évolutions négatives venaient encore aggraver la situation. La fiscalité sera inchangée pour 2009, sauf pour ce qui concerne le ramassage des déchets qui augmentera de 3% parce que le service doit être présenté ± en équilibre.

8. Pourquoi parlait-on un moment du plan Tonus, axe 2 ?

- ▣ C'était un plan dont le but était d'octroyer des aides complémentaires exceptionnelles aux communes. La réforme globale du Fonds des Communes prévoit la disparition de ce crédit et son intégration complète dans les moyens de ce fonds. L'axe 2 a permis à la commune d'avoir temporairement une alimentation de trésorerie exceptionnelle moyennant le respect de balises strictes fixées par le CRAC.

9. Qu'est-ce que le CRAC ?

- ▣ Le Centre régional d'Aide aux Communes (Crac) a pour missions notamment :
 - de conseiller les communes et les provinces dans le suivi de leur plan de gestion
 - d'examiner les situations budgétaires des communes et des provinces sollicitant l'accès au financement par le Crac
 - de délivrer des avis au Gouvernement wallon sur les problèmes relatifs à la situation financière des communes et des provinces

Pour ceux qui veulent en savoir plus sur le CRAC voir : Le Portail de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ou crac.wallonie.be

10. Le e-triennal

- ▣ Le projet e-triennal (il devrait être opérationnel en 2009) a pour objectif l'amélioration de la gestion des programmes triennaux par la simplification administrative grâce à l'informatisation complète de la procédure. Cela permettra à tous les acteurs de suivre avec précision l'état d'avancement des dossiers de subsidiation. L'outil offre une vision globale des programmes et des investissements, de la part subsidiable et de la part non subsidiable de chacun, des projets prévus par année...

(Source : <http://pouvoirslocaux.wallonie.be>)

Carrosserie
B/BASTIN



info@carrosseriebastin.be ISO 9001

A la carrosserie Bastin
un renseignement ne vous engage à rien

PENSEZ BIEN - PENSEZ BASTIN !

Possibilités: prise de votre véhicule à domicile
et véhicule de remplacement.

Bureau ouvert:

Lundi et mercredi de 14h à 18h

Vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous

Agréée par toutes
les compagnies d'assurances

NOUVEAU

Sur nos sites
de **MARCHE** et de **HOTTON**
Remplacement de Pare-brise
DEVIS GRATUIT

Route de
La Roche, 91
6990 **HOTTON**



Zoning Industriel 6/A
6900 **MARCHE**

Tél: 084/46 61 04

Fax: 084/46 75 95

Ets Guissart & Fils sprl

Grains - Engrais
Produits Pétroliers - Mazout ultra



TOTAL

Rue du Luxembourg, 94 • 6900 Marche-en-Famenne
Tél. 084/31.18.76



Pompes Funèbres
Heerwegh

Salle de réception gratuite
Magasin funéraire
Parking privé

Funerarium
Heerwegh

Chaussée de l'Ourthe, 34 (entrée par la rue Erène)
6900 **MARCHE** Tél.: 084/32 22 21



A vos côtés,
à tout moment

Mutualité Socialiste
LUXEMBOURG

Il y a toujours une agence près de chez vous...

Rue des Savoyards, 2
6900 **MARCHE-EN-FAMENNE**

Permanence - 084 32 00 20

- > Lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- > Mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- > Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- > Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- > Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- > Samedi de 9h00 à 12h00

Centre de Planning Familial - 084 32 00 25

Consultations psychologiques, juridiques, sociales et médicales

www.planning-familial.be

Optique Point de Mire - 084 32 00 21

Lunettes, verres, lentilles et accessoires dans de grandes marques
Réductions pour les affiliés

- > Du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- > Samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Rue du Vivier, 5
6900 **AYE**

Permanence - 084 31 00 15

- > Mardi de 9h00 à 12h00
- > Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- > Jeudi de 13h30 à 17h30
- > Vendredi de 9h00 à 12h00
- > Samedi de 9h00 à 12h00

Place Capitaine Mostenne, 13
6900 **ON**

Permanence - 084 34 58 65

- > Mardi de 14h00 à 17h30
- > Jeudi de 9h00 à 12h00

www.mslux.be

Place de la Mutualité, 1 • 6870 SAINT-HUBERT • 061 23 11 11

1. PERMANENCE DE L'ASSOCIATION PARKINSON



L'association Parkinson francophone a fêté cette année son dixième anniversaire. Ses principaux objectifs sont : Information, Entraide, Ecoute et Promotion de la recherche.

Il y a un peu plus d'un an l'association a ouvert un service social. Le travailleur social peut notamment se rendre au domicile des parkinsoniens et de leurs familles. Cependant bon nombre d'entre vous désirent nous rencontrer de façon individuelle et en terrain « neutre ». C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place des permanences. Celles-ci sont un lieu d'écoute pour toute personne, patient, membre de la famille, ami/e ou soignant, à la recherche d'informations, d'écoute, de réconfort ou de guidance.

PERMANENCE À MARCHÉ : Maison des Aînés (CPAS),
19, rue du Commerce 2^{ème} étage le mardi 23 décembre de 9h à 12h
Prendre rendez-vous en contactant Marcin Szreder au 085/519109

2. AGRICULTURE : MIEUX GÉRER LES ENGRAIS POUR PROTÉGER L'EAU



Les préoccupations agricoles ont aujourd'hui totalement changé : une agriculture de qualité dans un environnement respecté, telle est la ligne de conduite dictée par l'Europe.

L'une des priorités actuelles réside dans la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA). Ou « comment gérer au mieux les engrais pour protéger l'eau ? » Le PGDA prévoit pour cela une série de pratiques à appliquer :

→ **La fertilisation** vise à nourrir la plante et non à polluer les cours d'eau ou les nappes d'eau souterraines. Après la récolte des cultures, sur sol nu, les pluies de l'automne et de l'hiver lessivent le nitrate avec comme conséquence une détérioration du milieu et perte pour l'agriculteur !

→ Comment fertiliser à bonnes doses ?

Le recours à l'analyse de sol en début de saison est encouragé, mais il existe une autre pratique : les **Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN)**. Pour réduire le risque hivernal de lessivage du nitrate, une parade consiste à couvrir le sol avec une culture qui ne sera jamais récoltée mais qui va retenir le nitrate.

→ Quels avantages espérer des CIPAN ?

Une meilleure qualité de l'eau, une meilleure structuration et aération du sol tout en apportant de la matière organique et en favorisant une plus grande biodiversité.

→ La fertilisation raisonnée et les CIPAN suffisent-elles à garantir une agriculture respectueuse de l'environnement et de l'eau en particulier ?

Les infrastructures de stockage des effluents d'élevage (fumier, lisier, purin, fiente de volaille) doivent être stockés pour une durée de minimum 6 mois, période durant laquelle ils ne peuvent être valorisés sur les champs conformément au calendrier d'épandage du PGDA. Pour ce faire des citernes et dalles de stockage étanches et sécurisées sont en cours de construction dans les fermes abritant des animaux.

→ Y a-t-il des contrôles ?

Oui. Une difficulté souvent rencontrée est que l'effet sur les eaux souterraines ne se voit qu'après un laps de temps parfois très long. C'est pourquoi des contrôles aléatoires, sous la forme d'analyses de sol à l'automne, sont dirigés par l'Administration conformément aux attentes de résultat de la Commission européenne.

→ Qui peut aider ?

Nitrawal (une structure entièrement financée par la Région wallonne, au service des agriculteurs) [<http://www.nitrawal.be>], 'info@nitrawal.be' ou au 081/627.307.

On peut consulter le programme de mesures relatif à la gestion de l'eau en Wallonie en cours d'élaboration et réagir à l'enquête ouverte jusqu'au 16 /12 (http://environnement.wallonie.be/directive_eau/homepage.cfm).

3. A PROPOS DES COMPRIMÉS D'IODE

Le Service public fédéral intérieur communique : les personnes qui détiennent encore des comprimés d'iode dont la date de péremption est fixée à mars 2008 ou au delà, peuvent encore consommer ces comprimés sans risque au moins jusqu'au 10 juillet 2009.

4. MANGER EQUILIBRÉ AVEC UN PETIT BUDGET ?... Mais oui, c'est possible !!



Lors des achats :

- Ne faites pas les courses le ventre vide !
- Prévoyez les menus à l'avance et votre budget hebdomadaire. Faites une liste d'achats que vous respecterez.
- Comparez le prix des produits emballés et au kilo. Comparez les prix d'un même produit dans divers magasins (en conservant les tickets de caisse).
- Profitez des promotions (en vérifiant la date de péremption).
- Ne vous laissez pas tenter par les produits offrant un cadeau, un gadget (de toute façon c'est vous qui les payerez).
- Ne prenez pas les produits placés à hauteur des yeux mais regardez vers le bas, c'est là que se nichent les prix plus intéressants.
- Évitez les plats préparés trop chers, trop gras et trop salés.
- Limitez vos achats de potages du commerce, les soupes « maison » sont nettement moins coûteuses et moins salées (les préparer le week-end pour gagner du temps - elles se congèlent - pensez à des portions individuelles !...).

... ET SUIVEZ AUSSI CES QUELQUES RECOMMANDATIONS « SANTÉ » :

Les boissons

- Buvez de l'eau, de l'eau du robinet!! Elle est potable et surtout moins chère. Aromatisez-la si nécessaire avec quelques gouttes de jus de citron ou d'orange, une feuille de menthe (feuille de cassis l'été)...

Les fruits et légumes

- Privilégiez les fruits et légumes locaux et de saison; ils sont souvent moins chers. Ils ont en outre plus de chance d'être cueillis à maturité et donc plus savoureux, plus riches en vitamines et minéraux (variez leurs couleurs).
- Les conserves et les surgelés constituent aussi des sources d'économie.

Les féculents

- Mangez du pain, des pommes de terre, des pâtes simples à cuisson longue (sans exagération), du riz, des légumes secs (lentilles, haricots,...). Ces aliments sont une source d'énergie importante et bon marché.



Office d'Aide aux Families Luxembourgeoises

Rue de l'Ermitage, 2 • B-6950 NASSOGNE

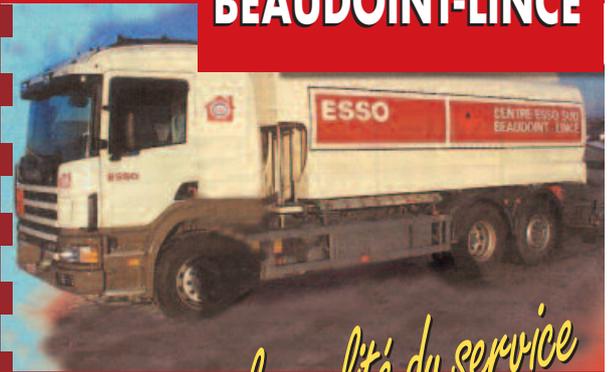
Tél 084/21.06.99 • Fax 084/22.14.01 • oaf@skynet.be

- AIDES FAMILIALES
- AIDES MÉNAGÈRES - TITRES-SERVICES
- GARDES MALADE À DOMICILE



Avec le soutien de la Province de Luxembourg et des C.P.A.S.

CENTRE ESSO SUD BEAUDOINT-LINCÉ



La ponctualité et la qualité du service

Promesses tenues

■ Chaussée de Liège, 13 • MARCHÉ • 084/31.19.17

PRÈS DE CHEZ VOUS !

Brasserie Restaurant
La Mandarine
www.la-mandarine.be

Nouvelle carte d'hiver, grillades...

Plat du jour : 8,50 € **Judi "Soirée Salsa"**
avec cours de danse (carte cocktails et fondue chocolat)

Restauration non-stop de 11h à 22h

Place aux Foires, 18 • 6900 Marche-en-Famenne • Tél. 084/445 908

Rue des Tanneurs, 11
6900 Marche-en-Famenne

PERIN ETS

CHAUFFAGE / SANITAIRE

INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL TOUS SYSTÈMES,
ENTRETIEN, RÉPARATION, CONTRÔLE CITERNE MAZOUT

Tél.: 084/34 40 48
GSM : 0478/33 28 95
Fax : 084/34 40 48
chauffage@perin.be
www.perin.be



Rue Al'Basse, 61 - LIGNIÈRES
Tél.: 084/34.40.04 - Fax: 084/34.40.06
GSM: 0475/41.69.27

- Gros-oeuvre
-
- Clef sur porte
-
- Chapes
-
- Pose tarmac
-
- Terrassement
-
- Drainage
-
- Canalisations

FUNÉRARIIUM

Pol Laffut

POMPES FUNÈBRES

Tél : 084/46 62 11
GSM : 0475/26 93 82

Melreux ♦ Marche ♦ Barvaux ♦ Gemelle
Wellin ♦ Hamoir ♦ Anthismes

Le lait et les produits laitiers

- Le lait "premier prix" est souvent de très bonne qualité nutritive. La consommation de produits plus élaborés n'est pas nécessaire.
- Préférez les desserts lactés « maison » moins caloriques et moins chers que ceux du commerce.
- Si vous aimez des yaourts aux fruits, achetez plutôt du yaourt nature (demi-écrémé) dans lequel vous mélangez vous-même des fruits avec, éventuellement, un petit peu de sucre (ou sucre de céréales : de riz brun, de blé, etc). Votre yaourt sera moins calorique et tellement meilleur! Mieux encore, faites votre yaourt vous-même (rapide et coût faible).

Les viandes et poissons

- Consommez de la viande 3 à 4 fois par semaine, c'est suffisant. On peut la remplacer par du poisson ou des oeufs, protéines végétales (exemples : quorn, tofu), des légumes secs associés à des céréales pour leur apport en protéines.
- Achetez de la viande en promotion, évitez d'en acheter trop (100 grammes par personne suffisent).
- Le poisson étant parfois assez cher, achetez-le au kilo lorsqu'il est en promotion et surgeliez-le en portions (Attention !! *vérifiez auprès du vendeur qu'il n'a pas déjà été congelé*). Utilisez aussi les poissons en conserve ou surgelés.
- Pensez à des poissons à petit prix comme le maquereau ou les sardines, même en conserve, qui apportent en outre des oméga-3 et de la vitamine D.

Envie d'un petit sucré ?

- Préférez les fruits secs et/ou frais ou un bon chocolat noir à croquer à la place de bonbons et sucreries, viennoiseries,...

5. REMUEZ BOUGER

Pour ceux qui ne trouvent pas une plage horaire chez nous, il y a des cours de gym à l'école communale de Rendeux chaque jeudi de 19h45 à 20h45. **RENSEIGNEMENTS : Ch. Servotte 084/47 75 92**

6. FETES DU PATRIMOINE 2008

Pour l'ensemble des activités proposées, on constate une diminution par rapport à l'année 2007 mais certaines activités ont connu un beau succès :

- les Nuits blanches du Patrimoine : 205 personnes
- le concert de l'harmonie : 175 personnes
- la bénédiction des animaux : 85 personnes
- les visites au musée en constante augmentation : 490 personnes
- l'office religieux au Monument : 70 personnes



Les cavaliers (et leurs montures) ont apporté un plus à la manifestation. Les prochaines Journées auront lieu les 12 et 13 septembre 2009. Le thème : **Patrimoine et modernité : du XX^{ème} siècle au III^{ème} millénaire.**

7. L'ASBL « ESPACES PARENTS-ENFANTS » COMMUNIQUE



L'asbl « Espaces Parents-Enfants » ouvrira ses portes du **22 au 24 décembre** et du **29 au 31 décembre 2008** pour proposer aux enfants âgés de 3 à 12 ans des moments de détente, de jeux et de bricolage tout en respectant leurs besoins (repos et collation).

Les enfants sont répartis par tranche d'âges :

- Les 3-5 ans à l'école communale de Waha
- Les 6-12 ans au complexe Saint-François à Marche

NOUVEAUTÉ !!! Nous délocalisons nos activités sur le village de On (local du GAC situé Place Capitaine Mostenne).

Les enfants sont encadrés par une équipe de professionnels qui leur proposera de vivre un projet étalé sur deux semaines. Il est vivement conseillé d'inscrire son enfant du lundi au mercredi, afin qu'il puisse vivre la totalité du projet qui leur est proposé.

Un accueil spécifique est prévu le 25 décembre et le 2 janvier au complexe Saint-François **uniquement**. Inscription effective dès paiement à partir du **lundi 8 décembre**, sur rendez-vous au 084/32 69 90 ou 85. **Pas d'inscription par téléphone.** PAF : 1^{er} enfant : 7 €, 2^{ème} enfant : 4 €, 3^{ème} enfant et suivant(s) : 2 €.

8. L'ECOLE DES DEVOIRS A BESOIN DE VOUS

Vous avez du temps libre et vous souhaitez vous investir dans une action sociale...

Vous avez envie de travailler avec des enfants ou des adolescents...

Vous avez un peu d'expérience dans l'accompagnement scolaire...

Alors devenez membre d'une école des devoirs !

Localisations : Local du Patro de Aye, Complexe St-François, Régie de Quartier à la vieille route de Rochefort à Marloie ou à la Maison des Jeunes de On.

RENSEIGNEMENTS : ASBL Coordination Enfance/Jeunesse
084/32 69 86 ou 084 32 69 90 - ecolesdedevours@marche.be

9. MUSEE DE LA FAMENNE

Atelier de Calligraphie : animé par Luc Templier

les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois de 16h30 à 19h. PAF : 15 €?

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : Luc Templier,
conservateur 084/32 70 60 - musee.famenne@marche.be

10. APPEL AUX ORGANISATEURS D'EVENEMENTS ...

Vous organisez une activité au Pays de Marche & Nassogne et souhaitez la faire paraître gratuitement dans l'agenda des manifestations de la Maison du Tourisme ?

N'oubliez pas de nous le faire savoir dès que possible, et ce même si vous ne disposez pas encore de tous les détails pratiques ! Nos agendas étant mis à jour régulièrement, les informations complémentaires peuvent nous parvenir en cours d'année.

Votre manifestation paraîtra par le même biais sur le site de la ville de Marche et sera transmise à la fédération touristique du Luxembourg belge.

En outre, pour une promotion optimale, n'hésitez pas à venir nous déposer vos affiches et folders ...

MAISON DU TOURISME DU PAYS DE MARCHÉ & NASSOGNE ASBL
Place de l'Etang, 15 - 6900 Marche-en-Famenne
T: 084/34.53.27 - F: 084/34.23.28 - infotourisme@marche.be

Sa santé n'a pas de prix !

Remboursements complémentaires
pour tous les enfants jusqu'à 3 ans



Infos :
0800 10 9 8 7
(appel gratuit)
www.mc.be

À partir du 1^{er} janvier 2009

Pour vos enfants de 0 à 3 ans, la MC
rembourse votre quote-part personnelle pour
tous les soins médicaux et paramédicaux
(pédiatre, médecin, kiné...).



La solidarité, c'est bon pour la santé.

Venez découvrir nos propositions
pour les fêtes de fin d'année



La Bonne Porte

A. DEMEUSE

Traiteur

Ouvert le lundi de 10h à 14h
du mardi au samedi de 9h à 18h

Rue Porte Haute, 4
Marche - 084/31.52.04

LEGRAND

carrosserie

Daniel Legrand,
Maître Carrossier

Rue du Parc Industriel
6900 Marche-en-Famenne
Tél. 084 32 12 11
Fax 084 32 12 20
daniel.legrand@swing.be



BESOIN DE MAZOUT ?

Coupon à nous retourner via la poste.

ETABLISSEMENTS

GUY HERION

Pneus



OUI, JE SUIS INTÉRESSÉ PAR :

- la livraison automatique
- le paiement échelonné
- la livraison automatique et le paiement échelonné
- une livraison de mazout

POUVEZ-VOUS ME CONTACTER PAR TÉLÉPHONE :

- lundi mardi mercredi
- jeudi vendredi
- entre 8h30 et 12h00
- entre 13h00 et 17h00

Mr-Mme

N° Tél.

OU POUVEZ-VOUS ME FAIRE PARVENIR TOUTES LES
INFORMATIONS PAR COURRIER À L'ADRESSE SUIVANTE :

Mr-Mme

Rue N°.....

C.P. Localité

URGENT

*Egalement
Station de Pneus*

Avenue de France, 162 • MARLOIE-MARCHE
TEL. 084/31 16 96 • Fax 084/31 65 96
www.herion.be

Vous aurez de nos nouvelles dès réception de votre demande.

MALDAGUE Maurice & Jonathan

AGRÉÉ RÉGION WALLONNE

VIDANGES ET DÉBOUCHAGES :

Fosses septiques - Fosses à purin - Canalisations

LOCATION POMPES :

Vide puits - Citernes - Piscines - Étangs - Avaloirs et caves

TRAVAUX AGRICOLES DIVERS

Rue Verte, 3 - 6900 Hargimont - Tél/Fax : 084 21 13 66
GSM : 0495 28 11 17 (M) - 0497 25 25 36 (J)

*Monuments - Caveaux
Restauration & Sablage
de monuments anciens*

F. Mazzocchetti - gérant

LEBOUTTE BETON sprl

leboutte.beton@yucom.be

Chaussée de Rochefort, 6 • 6900 MARLOIE
Tél. 084/31.10.44 • Fax 084/31.64.67



SAISON 08 | 09

MAISON DE LA CULTURE FAMENNE-ARDENNE
CENTRE CULTUREL RÉGIONAL
Chaussée de l'Ourthe, 74
6900 Marche-en-Famenne
Tél.: (084)31.46.89 - Fax : (084)31.14.11
E-mail : mcfa@marche.be
www.maisondelaculture.marche.be
www.triangledesbellesmuses.be
Billetterie ouverte du mardi au vendredi
de 12h à 18h

Un seul n° de réservation :
(084)32.73.86

JEUNE public

TROIS SPECTACLES À MARCHÉ...

DANSE (5-16 ANS)

A L'OMBRE DES ARBRES

Samedi 03 janvier | 15h | Maison de la Culture



CINÉMA (DÈS 4 ANS)

LOULOU ET AUTRES LOUPS

Mardi 30 décembre | 10h | Cinéma L'Ecran



In het Nederlands **KIKKER EN PAD** door
4 Hand Theater Maandag 29 december | om
15u | Maison de la Culture

NOËL AU THÉÂTRE, CE SONT AUSSI
14 AUTRES SPECTACLES...

« **LA SORCIÈRE
DU PLACARD À BALAIS** »
par Pan ! La compagnie à Tenneville le 20
décembre | 15h

« **LES PETITS CAILLOUX** » de Yvette
Berger à Rendeux le 21 décembre | 15h

« **TOUR DE COCHON** »
par la Cie Transhumance à Manhay le 22
décembre | 15h

« **BACH... À SABLE** »
par le théâtre de la Guimbarde à Daverdisse le
23 décembre | 15h

« **DOUNIA** »
par la compagnie Planète Culture à Hotton le
23 décembre | 15h

« **BON DÉBARRAS** » par la Compagnie
Foule théâtre à Lomprez le 26 décembre | 15h

« **FICELLES** » par Foule Théâtre à Saint-
Hubert le vendredi 26 décembre | 15h

« **UMUSEGNY** » par Iota compagnie de
théâtre à Erezée le 27 décembre | 15h

« **RANELOT
ET BUFOLET** »
par le Théâtre des 4 mains à
Tellin le 28 décembre | 15h

« **PLONGEURS
DE L'OMBRE** »
par la Compagnie 4 Hoog à
Barvaux le 29 décembre | 15h

« **PETITES HISTOIRES
DE COEUR** »
par le Théâtre des Zygomars à Libin le 30
décembre | 15h

« **SI LA TERRE** » de Geneviève Laloy à
La Roche le 2 janvier | 15h

« **LE BARBOUTI** » par la Une compa-
gnie à Noisieux le 3 janvier | 20h

« **OÙ EST PASSÉ MOZART** »
par le Théâtre de l'Anneau à Forrières le 4
janvier | 15h

Réservations indispensables : 084/32 73 86

MUSIQUE / THÉÂTRE
PIERRE ET LE LOUP
Dimanche 1^{er} février 2009 | 15h | Maison de
la Culture

DANS LE CADRE DU MOIS DE LA PETITE
ENFANCE / MUSIQUE / DÉCOUVERTE DE L'ART
BRAMBORRY
Dimanche 1^{er} mars 2009 à 11h et 16h |
Maison de la Culture.
*La représentation de 11h sera suivie du
vernissage de l'exposition « Le monde des tout-
petits » de Jeanne Ashbé.*

THÉÂTRE & DANSE

DANSE
CARMEN par la Compagnie Imprudence
Vendredi 23 janvier 2009 | 20h15 | Maison de
la Culture

THÉÂTRE / HUMOUR
NOCES DE VENT par le Théâtre Loyal du
Trac Vendredi 6 février 2009 | 20h15 | Maison
de la Culture

ÇA... par la Compagnie des Mutants
Vendredi 13 février 2009 | 20h15 | Maison de
la Culture

THÉÂTRE
FAUT Y ALLER ! par le Théâtre Pépète
Vendredi 6 mars 2009 | 20h15 | Maison de la
Culture

THÉÂTRE DIALECTAL
IN HET NEDERLANDS ! ! MARIONNETTEN
(VANAF 5 JAAR)

LI MAGOT DO VÎ par la Compagnie Aimé
Courtois Mercredi 11 mars 2009 | 14h | Maison
de la Culture

THÉÂTRE
TOUT AU BORD par le Théâtre Le Public
Vendredi 13 mars 2009 | 20h15 | Maison de la
Culture

MUSIQUE

MUSIQUE CLASSIQUE
REQUIEM de Giuseppe Verdi
13 décembre 2008 | 20h | Wex | Marche-en-
Famenne

MUSIQUE FOLK
CAVE CANEM !

en concert
Samedi 31 janvier 2009 |
20h15 | Salle Al Cwène Dè
Bwè | Juzaine (Bomal)

JAZZ **RASSINFOSSE &
COLLARD-NEVEN** en
concert Samedi 14 février
2009 | 20h15 | Maison de
Village | Mormont

JAZZ / Folk / Bossa
THIERRY CROMMEN QUARTET
en concert Samedi 7 mars 2009 | 20h15 | Salle
Al Cwène Dè Bwè | Juzaine (Bomal)

Expositions

Toutes ces expositions, sauf mention contraire,
ont lieu à la Maison de la Culture Famenne-
Ardenne et sont accessibles gratuitement au pub-
lic du lundi au vendredi de 10h à 18h, samedi et
dimanche de 14h à 17h. Possibilité de tours intro-
ductifs sur rendez-vous (durée : 20 min./gratuit).

Affiches
**AMNESTY INTERNATIONAL -
30 ANS DE COMBAT À MARCHÉ POUR
LES DROITS HUMAINS**
Du 5 décembre au 23 décembre 2008 |
Ouverture jeudi 4 décembre 2008 | 19h30 |

RÉCUP'ART ET SCULPTURES D'ASSEMBLAGE
LES DON QUICHOTTE de Jean-Marie
Collet Du 12 janvier au 6 février 2009 |
Ouverture dimanche 11 janvier 2009 | 15h :
visite guidée de l'exposition avec Carole Maziers
(historienne de l'art)

CRÉATIVITÉ D'ATELIERS ET ÉLÉMENTS PÉDA-
GOGIQUES
**ATTIRANCE, SÉDUCTION,
AMOUR... DE LA CRÉATIVITÉ !**
Du 13 février au 21 février 2009 | Ouverture
jeudi 12 février 2009 | 19h | vernissage, résul-
tat du concours et apéro « aphrodisiaque » | gra-
tuit | fermé le dimanche.
Illustrations et livres-objets

CÉRAMIQUES
**PAGES BLANCHES À CORALY
SEPULCHRE** du 15 février au 1 mars.
Ouverture le samedi 14 à 17h30 : vernissage et
apéro gratuit. 20h00 spectacle "Où sont les
hommes ? Centre culturel de Rochefort |
Accès gratuit..

ILLUSTRATIONS

**LE MONDE DES TOUT-PETITS
DE JEANNE ASHBÉ**
Du 1^{er} au 31 mars 2009 | Ouverture
dimanche 1^{er} mars 2009 | 11h : Spectacle pour
bébés « Bramborry » | 11h45 : vernissage et
brunch gratuit.

1. LA VILLE POURSUIT SA POLITIQUE

VOLONTARISTE EN FAVEUR DES PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP



Sensible au bien-être et à l'intégration de

la personne handicapée, Marche a accueilli avec enthousiasme l'initiative de l'AWIPH (Agence Wallonne d'Intégration des Personnes handicapées) de créer le poste-clé de *Handicontact*, référent de proximité, assorti du Conseil Communal Consultatif de la Personne Handicapée (CCCPH) dont le but est de développer une vision citoyenne de l'intégration des personnes handicapées.

Ces référents de proximité ont pour mission de veiller à une meilleure intégration des personnes en situation de handicap via la création d'un réseau local d'information, d'aide et de soutien à ces personnes et à leur entourage, pour qu'elles soient reconnues comme citoyens à part entière, ayant des valeurs importantes à véhiculer et à nous faire connaître. Le **Handicontact** doit également prendre connaissance de l'ensemble des problèmes et les relayer aux différents niveaux politiques.

Notre *Handicontact* (084 32 70 48) est déjà fonctionnel depuis un certain temps: ses principales missions: écouter, informer et aider. Il gère l'aspect individuel des demandes.

Notre Conseil communal consultatif de la Personne handicapée (CCCPH) aura pour mission, de trouver des solutions plus collectives pour promouvoir l'intégration et la pleine participation à la vie de la cité, des personnes en situation de handicap. Les membres de ce conseil se proposent aussi comme référents ou intervenants en matière de handicap lorsque des groupes de travail ou de réflexion communaux requièrent leur participation et leur expérience (CCATM, Conseil des Aînés, Services communaux...). La transversalité avec tous les services ou commissions sera la première condition de la réussite.

Ce conseil sera constitué pour moitié de membres en situation de handicap et l'une d'elles au moins, doit exercer une activité professionnelle qui concerne le handicap.

Si vous souhaitez faire partie de ce conseil, vous pouvez faire acte de candidature auprès du Handicontact (084/32 70 48) ou à l'adresse : CCCPH Corinne KETELS, 26 rue des Carmes 6900 Marche pour le 5 janvier 2009 au plus tard.

Handicontact et le CCCPH sont donc des outils qui devraient permettre aux personnes handicapées et à leurs représentants, d'une part, de faire connaître aux autorités les problématiques rencontrées par les personnes au niveau communal et, d'autre part, de soutenir le développement d'initiatives nouvelles en faveur de l'intégration.

PROJET DE CREATION D'UN SERVICE « AIDE A LA VIE JOURNALIERE » POUR PERSONNES HANDICAPEES.

En abrégé : Service AVJ

Pour créer ce service, une ASBL pluraliste composée pour moitié de personnes en situation de handicap va être constituée. Un dossier pour financer la construction des logements a été introduit ainsi qu'une demande pour subventionner le fonctionnement le service.

Ce projet prévoit d'installer un Service AVJ pour personnes handicapées physiques et de réserver un ou plusieurs terrains pour la construction d'un habitat groupé pour personnes handicapées mentales pouvant vivre en autonomie encadrée. Ceci permettrait de répondre aux besoins d'hébergement inexistant actuellement à Marche (en dehors du « Vieux Marche »).

Un service Aide à la vie journalière consiste donc en une offre de logements adaptés aux personnes lourdement handicapées physiques (de plus de 18 ans ayant un handicap physique très invalidant et qui ont besoin d'un tiers pour accomplir certaines activités indispensables de la vie quotidienne) afin de leur permettre de vivre de façon autonome dans un logement privé, en leur assurant une permanence de services d'aide dans les actes de la vie journalière.

Le local du personnel AVJ est au centre d'un lotissement à une distance maximale de 500 mètres de chaque logement et le service, demandé par la personne handicapée elle-même au moyen d'un système de télécommunication, est assuré 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Actuellement, il n'existe qu'un seul service en Province de Luxembourg (à Bertrix dont les responsables sont prêts à nous apporter leur expérience).

Le type de prestations : L'assistant A.V.J. ne se substitue pas aux médecins, infirmiers(e)s, kinés, aide familiales ou sociétés de transport. Son rôle est d'aider la personne à effectuer des activités comme le lever, la toilette quotidienne, l'habillage, les transferts, la préparation courante et l'aide aux repas, etc.

Conditions : Les candidats demandeurs doivent nécessiter une aide aux actes de la vie journalière de minimum 7 heures et de maximum 30 heures par semaine. Pour mesurer ce besoin, la personne complète avec le service de son choix une échelle d'évaluation de l'aide nécessaire.

Le coût de l'aide : outre les frais inhérents à la location du logement, la personne pourra se voir réclamer une participation financière.

2. NOUVELLES DU CAMP MILITAIRE

REMISE DES CHÈQUES

24 HEURES VÉLO



Cette année, les bénéficiaires de ce défi de solidarité s'élèvent à 18.000 € qui seront répartis entre les associations suivantes :

- ▶ **"Le Fond Lieutenant-Général Roman"** qui organise des œuvres de bienfaisance au profit d'enfants handicapés ou défavorisés de la Défense.
- ▶ **"La Moisson de Houmont"** qui soutient des adultes en situation de détresse.
- ▶ **"L'Enseignement Secondaire Spécialisé"** de Marloie.
- ▶ **"L'ASBL Accompagner Durbuy"** qui prodigue des soins palliatifs à domicile dans le Nord-Luxembourg.
- ▶ **"L'ASBL APHASI-LUX"**, groupement d'entraide pour les personnes aphasiques et leur famille.

REMISE DE COMMANDEMENT



Le Major Jean-Luc FIVET, Chef de Corps du 3^{ème} Chasseurs à Pied-Camp de MARCHE & Commandant du Quartier Camp Roi Albert a remis son commandement au Major Jean-Louis

STILMANT (photo) qui n'est pas un inconnu au Camp Roi Albert. En effet, il a déjà servi à l'Etat-Major de la 7^{ème} Brigade, au Détachement Quartier-Général - 2^{ème} Chasseurs à Pied ainsi qu'au Régiment de Chasseurs Ardennais. Le Major FIVET est admis à la retraite.

MARCHE ADEPS

Le 7 septembre dernier, le 3^{ème} Chasseurs à Pied-Camp de MARCHE a organisé une marche ADEPS dans la plaine d'exercices du Camp Roi Albert. Malgré l'annonce d'une météo maussade, 592 marcheurs ont



fait le déplacement pour profiter de la nature et des installations du Camp Militaire, la zone étant classée Projet LIFE-Natura 2Mil.

De plus, sur le parcours des 5 Km, les enfants étaient invités à réaliser un circuit nature. Un questionnaire leur était proposé et ils devaient découvrir des éléments de la faune et de la flore se trouvant dans la plaine d'exercices. Comme chaque année, les marcheurs ont particulièrement apprécié l'organisation de l'activité, le tracé et la sécurité des circuits, la beauté de la faune et de la flore du Camp, ainsi que le calme et la propreté qui y règne.



3. L'ART DENTELLIER :

UN ART POPULAIRE !

C'est un succès de foule, un succès d'organisation et un succès de qualité qu'a réussi l'Académie des Dentelles de Marche en réunissant 3.000 visiteurs, 160 dentellières et 19 pays d'Europe continentale dans un festival éclatant de diversité et de beauté.

Grâce, finesse, originalité de présentation, qualité de réalisation, la vieille Cense à Marloie a explosé des couleurs, des variétés de style, des prouesses techniques... mises en scène par Pierre Pestiaux dans une fête de la dentelle populaire et grandiose.

Dentelles anciennes, dentelles modernes, dentelles plates, en relief, en 3D, une panoplie multicolore a écarquillé les yeux d'un public nombreux et varié, surpris et réjoui devant un si beau spectacle. La chaleur, l'enthousiasme des exposants emplissaient l'atmosphère des diverses salles d'exposition où un public international (anglais, français,

luxembourgeois, allemand, maltais...et de très nombreux Belges) savourait la qualité du spectacle préparé pour eux. Une vraie fête populaire de la dentelle. Une démonstration à renouveler.

4. 10^{ème} ANNIVERSAIRE DES JOURNEES DE SECURITE ROUTIERE

Jean-Pol Solot est content : les journées de sensibilisation ont connu leur succès habituel et les principaux éléments du



mémorial aux jeunes victimes de la route - une œuvre de Louis Noël - sont arrivés sur leur site en face du Delhaize. C'est le couronnement de plus de 7 ans d'efforts et de persévérance.

Les stands installés au SRI pour SOS Week-end (Police, conduite sous influence, Responsible Young Drivers, Croix-Rouge,...), les démonstrations et surtout le témoignage de notre concitoyen Gabriel Kech ont contribué au succès de ces journées.

5. RESULTATS DU CONCOURS "MARCHE COMMUNE VERTE ET FLEURIE"



- 1^{ère}. Christine Billy-Mathieu, Aye ;
2. Raymond Rauw, Marche ;
3. Jean Silveryser, Marche ;
4. Robert Raes, Hollogne ;
5. Christiane Antoine, Marche ;
6. Jacquy Henry, Verdenne ;
7. M^{me} Dropsy, On ;
8. Josiane Dodrimont, Marche ;
9. Paulette Laurent, Champlon ;
10. Georges Delhaise, Waha.

Christophe Maréchal était classé hors concours puisque vainqueur l'an dernier; il obtient un prix spécial. Il y avait une centaine de participants au concours.

A NOTER : dans la catégorie "Villes", Marche décroche le 4^{ème} prix du concours "Luxembourg province propre et fleurie" organisé par la FTLB.

6. UNE CENTENAIRE AU HOME LIBERT



Marie Bodson vient de fêter ses cent ans. Fille d'une famille de cultivateurs, elle est la cadette et seule survivante d'une fratrie de 10 enfants : 5 filles et 5 frères. Nous lui présentons toutes

nos félicitations et lui souhaitons bien du bonheur encore parmi nous.

7. LES LIEUX DE MEDITATION DE FOLON : WAHA ET SAINT PAUL DE VENCE

Le 27 septembre, en marge des Fêtes de la Communauté française, a eu lieu un jumelage des lieux de méditation de Jean-Michel FOLON de Waha et de Saint-Paul de Vence (Alpes Maritimes). L'artiste y a collaboré avec les maîtres verriers de Chartres pour faire chanter la lumière dans une ancienne chapelle des Pénitents Blancs. Le maître y a créé quatre vitraux inspirés de la vocation caritative de la chapelle ainsi qu'une mosaïque, huit toiles et une sculpture.

A l'occasion de ce jumelage, le ministre en charge du tourisme, Benoît LUTGEN, a inauguré la vitrine scénographique consacrée au "Maître de Waha" à l'intérieur de l'église de Waha, en présence d'une délégation de Saint-Paul conduite par le maire René Buron, d'un chargé de missions de la FTLB et des autorités marchoises.



La Maison du Tourisme du Pays de Marche et Nassogne a accueilli jusqu'au 12 novembre une exposition consacrée à ces deux lieux de méditation. Un ensemble de documents photographiques de qualité, des films sur chaque site et des esquisses préparatoires des vitraux y ont été proposés.

8. RECTIFICATION

Dans notre numéro précédent concernant la santé, rubrique : " LES CLUBS QUI PEUVENT AIDER A BOUGER", JUDO KODOKAN le contact est PIRLOTTE Louis Tél.: 0475/91.15.39 (084/31.13.10 n'étant plus en service)

9. FOIRE DES VIGNERONS



20 ans de foires déjà. 3 sites successifs : place Albert, place aux Foires et depuis 6 ans, place de l'Etang. 258 exposants-vignerons y ont présenté leurs produits: les 38 exposants en 1989 sont passés à 69 issus de 15 régions cette année; parmi eux, 8 ont participé chaque fois depuis le début.

Cette année, l'accueil s'est fait de manière plus chaleureuse encore avec une animation à la fois culturelle et festive. Entre 500 et 600 caisses de verres ont été gagnées par les visiteurs.

10. LE CERCLE HISTORIQUE A PUBLIE LES ANNALES 2008

L'essentiel est consacré à la guerre 40-45 sous la forme de récits de vie "réécrits" à l'initiative du Centre de Documentation de l'Ourthe moyenne et d'un atelier de réécriture. Le titre : **La guerre vue par les femmes** (présenté par Noëlle Willem, administratrice). Autres sujets : **La vie quotidienne à Marche au XVI^{ème} siècle** (Paul Stassen), de nouvelles de l'aviateur parachuté à Hargimont en 1945 et les chroniques habituelles.

Les Annales sont en vente aux endroits habituels (S.I de Marche et de Hotton, Maison du Tourisme, librairies L'odyssée (Marche), Nouvel Horizon (Rendeux).

11. LE TROPHÉE COMMUNE SPORTIVE

Le 27/09/08, nous avons reçu la plus grande manifestation sportive en Communauté Française : **le Trophée Commune Sportive**. C'est la première fois que l'ADEPS délocalise cette manifestation et c'est la ville de Marche qui a été choisie.

96 Communes (15.000 personnes) sont venues participer pour décrocher le trophée de la commune la plus sportive.

Parallèlement à cet évènement s'est déroulée **la fête de la Communauté Française** où pendant toute cette journée, la ville a été animée par des spectacles de musique, danse, cirque, échassiers,... et en clôture le concert de Michel Fugain au WEX et un feu d'artifice.



Les épreuves sportives officielles se sont déroulées sur 4 sites : le camp Roi Albert pour la Pétanque et le Minifoot, le Centre Sportif pour la Natation, le Jogging et le Minifoot, l'Institut St Roch pour le Tir à l'Arc et le Minifoot et l'Athénée Royal pour le Badminton.

Plus de 30 animations sportives ont été au programme sur ces 4 sites dans le but de mobiliser un maximum de personnes à la pratique sportive afin que ce jour soit la journée du Sport en Communauté Française. Et ce fut une réussite totale grâce à la bonne coordination entre les services communaux, la MCFA, le SI, la Maison du Tourisme et l'équipe Adepts. Réussite également avec le partenariat des écoles citées, du TEC, du WEX, de la Croix Rouge, des services de Police, du Camp Roi Albert et du SRI. Et en bonus, la Ville de Marche-en-Famenne termine **deuxième** dans sa catégorie (10.000 à 20.000 habitants); elle a décroché la "**Plaque d'Argent**."

12. PCDR : UNE OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL EN MARCHÉ

L'Opération de Développement rural lancée depuis peu sur la commune suit son cours. Lors des réunions d'information et de consultation organisées dans les villages de mars à mai 2008, plus de 500 projets et actions ont été mis sur la table par les citoyens présents afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie dans la commune.



UNE COMMISSION REPRESENTATIVE POUR PILOTER LES REFLEXIONS

Le 1^{er} septembre 2008, le Conseil communal a approuvé la composition de la Commission locale de Développement rural (CLDR) chargée de mener à bien l'Opération. Cette Commission se veut représentative de l'ensemble de la population ; les membres ont été choisis sur base de candidatures volontaires. Le groupe s'est déjà rassemblé à 3 reprises pour élaborer une

stratégie de développement globale et intégrée pour les 10 prochaines années.

QUI FAIT PARTIE DE CETTE COMMISSION ?

GREGOIRE Nicolas Président	BOUCHAT André
BOURLARD René	BRESMAL Joëlle
CHARLIER Aurélie	DALAIENNE Samuel
DE DROOGH Laurie	DEMASY Marina
EVARD Jacques	FERRARO François
FOURNAUX Eric	GRENSON Guillaume
GRENSON Jean-Yves	HENIN Régine
HOPPERETS Philippe	HUBERTY Eugène
LALOUX-MORRIS Bernard	LECOMTE Jean-Charles
LEFEBVRE David	LESCEUX Anne-Françoise
MARLAIRE Guy	PEETERS François
PIERARD Jean-François	PIRART Robert
PONCIN-HAINAUX Lydie	ROUVROY Damien
SALPETEUR Gaëtan	SCHONBRODT Alain
SCHREDER Philippe	SIMON Luc
TOUSSAINT Laure	WINCKEL Christine



La réussite d'une Opération de Développement rural est le fruit d'un travail d'équipe efficace. Pour épauler les membres de la Commission locale de Développement rural, divers intervenants entrent en jeu : l'auteur du Programme communal de Développement rural (Alain Mariage), la cellule communale créée pour l'occasion (Anne Schmitz, Ana Aguirre, Emmanuelle Gauthier, Philippe Peret et Francis Collet) et la Fondation rurale de Wallonie.

« JE SUIS SENSIBLE AU DEVENIR DE MON VILLAGE, PUIS-JE ENCORE M'INVESTIR ? »

Dès janvier 2009, des groupes de travail seront mis en place pour approfondir diverses thématiques et creuser les différentes propositions d'actions et de projets exprimées par la population lors des réunions villageoises. Ces groupes de travail sont ouverts à tous. Restez donc attentifs aux prochaines communications concernant l'Opération de Développement rural !

Pour tout renseignement complémentaire :

Merci de prendre contact avec les agents de développement de la Fondation rurale de Wallonie (Florence Lesuisse ou Séverine Schonne au 084/21 98 60 ou famenne@frw.be)

LE SITE INTERNET DE L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL EST FREQUEMMENT ACTUALISE, N'HESITEZ PAS A Y JETER UN ŒIL <http://pcdr.marche.be>

Noces d'Or

Plus de 60 ans

M^r et M^{me} Gillet-Gérard, rue ML Henin, 12/A - Marche
M^r et M^{me} Haterte-Magnette, Al Gloriette, 3 - Lignières
M^r et M^{me} Walbain-Debatty, rue du Presbytère, 11 - Hargimont

Plus de 50 ans

M^r et M^{me} Beghin-Hebrant, rue de Bastogne, 13 - Hollogne
M^r et M^{me} Calmant-Evrard, rue des Marcassins, 21 - Aye
M^r et M^{me} Closset-Ducamp, rue des Combattants, 29 - On
M^r et M^{me} Defêche-Thirion, rue H. Gouverneur, 27 - Marche
M^r et M^{me} Despineux-Rosenbaum, rue de Gruson, 49 - Roy
M^r et M^{me} Doucet-Colles, rue Saint-Denis, 31 - Waha
M^r et M^{me} Frédéric-Gérard, Vieille Route de Marlie, 1/1 - Marche
M^r et M^{me} Fusulier-Hissette, rue H. Gouverneur, 23 - Marche
M^r et M^{me} Georgin-Hyne, rue ND de Grâce, 109 - Marche
M^r et M^{me} Gillet-Saintviteux, rue de la Plovinète, 19 - Marche
M^r et M^{me} Gossiaux-Michel, rue Grande, 21 - Aye
M^r et M^{me} Guille-Janssens, rue Frasure, 12 - Marche
M^r et M^{me} Guiot-François, Ch. de Marenne, 108 - Marche
M^r et M^{me} Housiaux-François, Rue de Bastogne, 39 - Hollogne
M^r et M^{me} Julsonnet-Meurs, Av. du monument, 23/b² - Marche
M^r et M^{me} Lebailly-Jacob, Al Copette, 8 - Marloie
M^r et M^{me} Lobet-Lambert, rue de la Pirire, 5 - Marche
M^r et M^{me} Marechal-Berthot, Rue St-Etienne, 12 - Waha
M^r et M^{me} Mathieu-Petit, Ch. de Liège, 37/E - Marche
M^r et M^{me} Mormont-Rulkin, rue de Sorion, 24 - Roy
M^r et M^{me} Pire-Lizin, ch. de Liège, 119 - Marche
M^r et M^{me} Renard-Huberty, rue de la Baronne, 4 - Marche
M^r et M^{me} Simal-Magonette, rue Saint-Gobert, 19 - Hargimont
M^r et M^{me} Simon-Willot, rue du Maquis, 63/A6 - Waha
M^r et M^{me} Tancre-Velghe, rue Pimpernelle, 18 - Marche
M^r et M^{me} Thirion-Louviaux, rue Porte-Haute, 16 - Marche
M^r et M^{me} Van Elsen-Verhaeghe, rue Frasure, 50 - Marche
M^r et M^{me} Verhaevert-Rousselle, rue des Armoiries, 9/ét.1 - Marche



Retrouvez les statistiques établies par l'**hélicoptère Médicalisé de Bra-sur-Lienne** pour la commune de Marche et pour la province de Luxembourg dans la prochaine édition du bulletin communal.
Infos et affiliations à l'hélicoptère :
086/45 03 39 (matin) ou www.spiritofstluc.be

Marie-Henriette NOTERDAEME a remis le couvert en publiant cette fois un recueil de 12 nouvelles sous le titre "TOUS LES MOTS QU'ON CROISE"

(128 pages au format 16 x 24), où "tout se joue en batifolant avec les mots, parce qu'il y a des mots lumière, des mots parfum, des mots silence, des mots qui chantent et qui bouleversent..."

Chez l'auteur : rue Pimpernelle, 6 à Marche
084/31 40 71 mh.noterdaeme@gmail.com
18 € + 3.00 € en cas d'envoi.
Compte : 742-0111393-72 de l'auteur.

GB  

P **Spécialiste du frais**
Alimentation - Textile
084/31.30.76

BRICO

Tout pour le bricolage et les fêtes
084/31.37.37

Au centre de Marche
Place aux Foires - Avenue du Monument 1

LE SAMEDI 31 JANVIER 2009 À 14H30 ET À 20H30

AGE TENDRE ET TÊTE DE BOIS

La tournée des idoles : 3 heures de spectacles

TARIF : 47 euros + com. Places assises numérotées.

INFOS ET RÉSERVATIONS : sherpa. <http://www.sherpa.be>



LE MARDI 3 FÉVRIER 2009

FRANCIS CABREL

TARIFS : entre 33 € et 45 €

+ frais de réservation

INFOS ET RÉSERVATIONS :

TICKETNET : 0900/40 680

LES 12 ET 13 FÉVRIER 2009

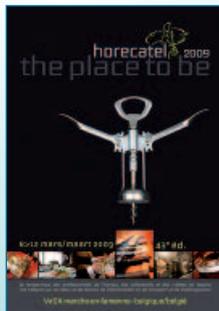
SALON DES MANDATAIRES

mise en relation des fonctionnaires et des mandataires des communes, des provinces, des CPAS et des intercommunales avec les entreprises susceptibles de fournir des services et/ou des produits aux Pouvoirs locaux.

DU 08 AU 12/03/2009 DE 11H00 À 19H00

HORECATEL 2009

HORECATEL : le premier salon de l'année dédié aux professionnels de l'Horeca, des Collectivités et des Métiers de Bouche. C'est l'endroit idéal où découvrir les nouvelles saveurs et les tendances qui raviront vos tables dans les prochains mois.



Salon réservé aux professionnels; avec carte d'invitation : entrée gratuite, sans invitation : 25 € Etudiants écoles hôtelières : 6 € (inscription préalable obligatoire)

TÉL : +32(0)84/340 800 **FAX** : +32(0)84/340 809

E-MAIL : info@wex.be **SITE WEB** : www.wex.be

DU 17 AU 20 AVRIL 2009 **BATIMOI**

MAISON DU TOURISME DU PAYS DE MARCHE & NASSOGNE ASBL COMMUNIQUE

Cette liste est non exhaustive ! L'agenda détaillé des manifestations est disponible gratuitement sur simple demande à la

MAISON DU TOURISME DU PAYS DE MARCHE & NASSOGNE ASBL

Place de l'Etang, 15 - 6900 Marche-en-Famenne

T : +32(0)84/34.53.27 - **F** : +32(0)84/34.53.28

infotourisme@marche.be ou sur le site

<http://maison tourisme.nassogne.marche.be>

13-14/12/2008 - MARLOIE MARCHÉ DE NOËL

Samedi de 15h à 22h et dimanche de 11h à 20h.

Lieu : Site de la Vieille Cense.

14/12/2008 - NASSOGNE : VEILLÉE CONTÉE : "LORSQUE LES PIERRES ROUGEJOIENT" PAR HÉLÈNE GHEYSSENS

En prémices aux fêtes de fin d'année, venez vivre un moment de partage et d'émotion autour de cette parole vivante qu'est le conte. Laissez-vous entraîner dans cet univers mystérieux par la voix envoûtante d'Hélène...

A 17h30. **Lieu** : Pavillon du Laid Trou.

19-20-21/12/2008 - MARCHE MARCHÉ DE NOËL

45 chalets. Cadeaux, artisanat de Noël, spécialités de bouche à déguster ou à emporter, présence du Père Noël, ambiance musicale, feu d'artifice.

Lieu : Place aux Foires.

21/12/2008 - BANDE MARCHÉ DE NOËL

21/12/2008 - AYE BROCANTE DE NOËL

Brocante intérieure dans une salle chauffée.

Lieu : Complexe sportif.

28/12/2008 - ROY BALADE ÉQUESTRE

Le rendez-vous des "Saints-Innocents"

04/01/2009 - NASSOGNE MARCHÉ ADEPS

Parcours de 5, 10, 15 et 20 km.

Départ de la Maison du Village. De 08h30 à 16h.

11/01/2009 - AYE TOURNOI DE MINI FOOT

Lieu : Complexe sportif.

25/01/2009 - AYE SUPER BINGO

A 14h. **Lieu** : Complexe sportif

31/01/2009 - AYE SOUPER PAËLLA

organisé par Lions Club de Rochefort et le Chat Botté

Réservation : 0476/26.63.69. **Lieu** : Complexe sportif.

07/02/2009 - NASSOGNE PROMENADE DE NUIT EN FORÊT

Départ du Pavillon du Laid Trou à 20h. Collation offerte à mi-parcours. Prévoir des vêtements chauds et des chaussures de marche. Inscription souhaitée.

20/02/2009 - MASBOURG THÉÂTRE - COMÉDIE : "ALARMES, ETC..." PAR LA COMPAGNIE LAZZI '90

Après "Petits meurtres entre nous...", 4 des merveilleux comédiens de la troupe théâtrale Lazzi '90 vous entraîneront dans une nouvelle comédie endiablée basée sur trois sketches désopilants. L'absurdité de notre monde moderne y est croqué avec délice ! A 20h15. **Lieu** : Maison de village.

21 > 24/02/2009 - MARCHE CARNAVAL : "LA GROSSE BIESSE REVIENT DE LA BELLE ÉPOQUE"

21/02 : 14h : spectacle gratuit pour enfants sous chapiteau (Place de l'Etang)

16h : intronisation du Grand Maùtchi (Place Roi Albert)

21h : soirée concert

22/02 : matin : animation de la ville par les Gilles

14h30 : cortège carnavalesque - 17h : rondeau final - 20h : soirée carnaval

24/02 : 19h45 : brûlage du sac à malices de Gugusse (place Roi Albert) - 22h : brûlage de la bosse du gille (place aux Foires).

Durant tout le week-end carnavalesque, fête foraine sur la place de l'Etang.

07/03/2009 - MARCHE CARNAVAL ROCK FESTIVAL

07/03/2009 - AYE SOUPER DU PATRO SAINT SEVERIN DE AYE

Lieu : Complexe sportif.



Tél : 084/340.800 - Site : www.wex.be



Cette cuisine Mobalpa
complète avec four, taque, hotte,
frigo 220 l. et lave-vaisselle (*)

au prix de **3.999-€**

OU **147-€** par mois (24x)

acompte légal de 15%



La literie **auping**, le complément idéal des placards et dressing



N4 - MARCHE

Tél.: 084/ 311 298

Fax: 084/ 316 565

www.cambo.be

Du lundi au samedi
de 10h à 18h30

MOBALPA

CUISINES, BAINS & RANGEMENTS

(*) voir conditions en magasin.



Plus que quelques semaines pour bénéficier de la double réduction fiscale!

En cette fin d'année, le plan Solwatt prévu jusque fin 2009, vous offre une **opportunité extraordinaire** ! En effet, vous commandez votre installation en 2008, payez un acompte, bénéficiez d'une réduction fiscale de **3.440€**, placement réalisé en 2009 où vous bénéficierez d'une seconde réduction fiscale ainsi que d'une prime de **3.500€** de la **Région Wallonne** sans oublier les certificats verts qui sont les revenus générés par la **production d'électricité verte**.

N'attendez plus ! En ces temps de crise financière, voici le meilleur investissement à faire !

Le plan Solwatt: Il s'agit d'un plan d'actions concrètes destiné à vous simplifier la vie et à vous aider financièrement. Vous bénéficiez d'une prime à l'installation, vous pouvez recevoir des certificats verts pour l'énergie que vous produisez, vous êtes dispensé de permis d'urbanisme pour l'installation de panneaux photovoltaïques, et vous bénéficiez d'une réduction fiscale importante.

Certificats Verts: Parce que vous produisez de l'électricité verte, vous pouvez recevoir des certificats verts.

Un certificat vert a une valeur minimum garantie de 65€ pièce durant 15 ans.

Il est possible de vendre ses certificats verts à des fournisseurs d'électricité.



En pratique, vous toucherez:

- 7 certificats verts/MWh produit pour les 5 premiers kilowatts crête de votre installation
 - +5 certificats/MWh pour les 5 kWc suivant
 - +4 certificats/MWh seront accordés entre 10 et 250 kWc.
- Et ce système est garanti par les autorités pendant 15 ans!

Désormais, il est possible de voir tourner son compteur à l'envers et donc de diminuer sa facture d'électricité.

Grâce à l'énergie photovoltaïque, il est possible de produire soi-même son électricité.

Afin d'accélérer la démarche pour profiter de cette **offre exceptionnelle**, nous vous proposons de nous **communiquer les photos** de votre toiture ainsi que votre **consommation électrique annuelle** par mail pour recevoir le **prix d'une installation** de panneaux **photovoltaïques**. Néanmoins, nos **conseillers en énergie** se tiennent à votre disposition pour une visite à **domicile**.

Marche-en-Famenne

**Grand Weekend Portes Ouvertes
ces 12, 13 et 14 Décembre 2008
de 10h à 18h**

Votre installation photovoltaïque pour **37€ / mois***

21.000,00 €	Financement 100%
300 €	84 mois
263€**	Gain mensuel (Prime RVV, réduction fiscale, compensation, Certificat Vert)
37€	Coût réel par mois***

* Suivant acceptation de notre banque verte -

** Certificats verts à 65€

*** Autres simulations sur simple demande

Voir Website: www.greenenergy4seasons.be/installation.html



Déjà 3 Showrooms en Wallonie et 4 nouveaux programmés en 2009

Ouvert tous les jours de 10 à 18h sauf le Dimanche

www.greenenergy4seasons.be - info@greenenergy4seasons.be

Showroom dédiée aux énergies renouvelables, photovoltaïque, éolienne, biomasse, pompe à chaleur, LED, ...

N° Vert 0 800 32 232

Rue Porte Basse, 3 - 6900 Marche-en-Famenne
Tél: 084/22 29 09 - Fax: 084/22 29 08